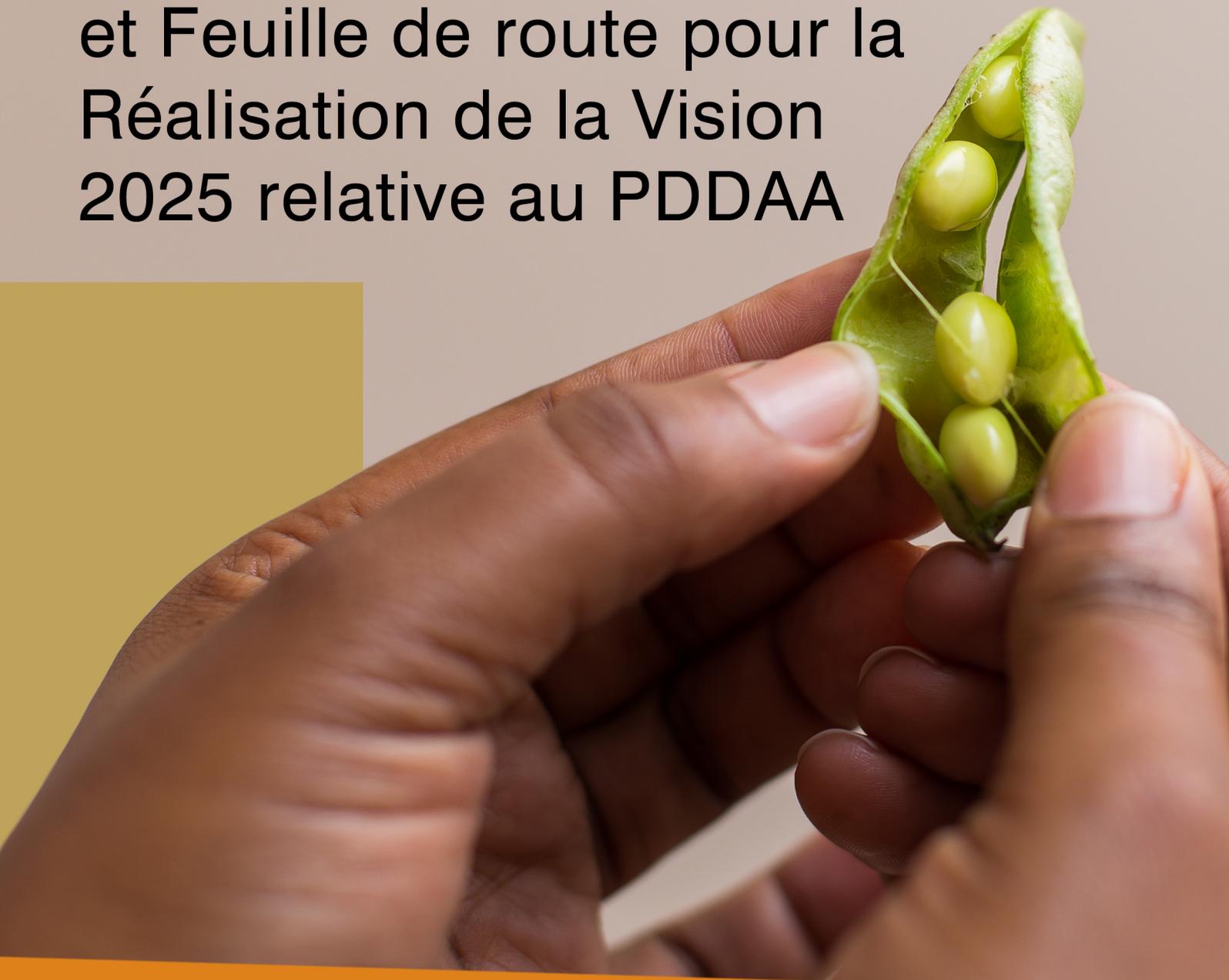




# PDDAA

Stratégie de Mise en œuvre  
et Feuille de route pour la  
Réalisation de la Vision  
2025 relative au PDDAA





AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abeba, ETHIOPIE

B. P.: Box 3243      Téléphone: 002511-115 517 700  
Site web : [www.au.int](http://www.au.int)

## Stratégie de Mise en œuvre et Feuille de route pour la Réalisation de la Vision 2025 relative au PDDAA

Opérationnalisation de la Déclaration de Malabo de 2014 sur la Croissance et la Transformation accélérées de l'Agriculture africaine pour une Prospérité partagée et l'Amélioration des Moyens d'existence

## **LISTE DES ACRONYMES**

AAS	Services de conseil agricole
ACTESA	Alliance pour le commerce des marchandises en Afrique orientale et australe
AET	Enseignement et Formation agricoles
CdP	Communautés de Pratiques
CER	Communauté économique régionale
CEDEAO	Communauté des Etats de l'Afrique occidentale
CFTA	Zone de libre échange continentale
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CTS	Comité technique spécialisé
CUA	Commission de l'Union africaine
DAS	Domaines d'Actions stratégiques
EAC	Communauté de l'Afrique orientale
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le Développement
JSR	Revue sectorielle conjointe
NAFSIPs	Plans nationaux d'investissement pour l'Agriculture et la Sécurité alimentaire
NPCA	Agence de Planification et de Coordination du NEPAD (Agence du NEPAD)
NSA	Acteur non étatique
NTBs	Barrières non tarifaires
OSC	Organisations de la Société civile
PD	Partenaires au Développement
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture africaine
PP PDDAA	Plateforme du Partenariat du PDDAA
PPR	Perte post-récolte
RAIPs	Plans régionaux d'investissement agricole
R&D	Recherche et Développement
SADC	Communauté de Développement de l'Afrique australe
S&E	Suivi et Evaluation
SM&F	Stratégie de Mise en œuvre et Feuille de route
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
YOA	Année de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire

## **Table des matières**

<b>Avant-propos</b>	<b>4</b>
<b>1. Résumé analytique</b>	<b>5</b>
<b>2. Le contexte et la genèse de cette Stratégie de mise en oeuvre et Feuille de route</b>	<b>8</b>
2.1 Problème clés qui se posent à l'agriculture africaine	8
2.2 Contexte et processus de cette Stratégie de Mise en oeuvre et Feuille de route	8
2.3 Corrélations entre la Déclaration de Malabo, la Stratégie de Mise en oeuvre et Feuille de route, et le Cadre des Résultats du PDDAA	10
<b>3. La Stratégie de Mise en oeuvre</b>	<b>12</b>
3.1 Objet et cible de la Stratégie de Mise en oeuvre et Feuille de route	12
3.2 Objectifs de la SM & F	12
3.3 Domaines d'Actions stratégiques	12
3.3.1 Domaines d'Actions stratégiques pour atteindre l'objectif 1	13
3.3.2 Domaines d'Actions stratégiques pour atteindre l'objectif 2	16
3.4 Principes	20
<b>4. Modalités de mise en oeuvre et Feuille de route</b>	<b>22</b>
4.1 Modalités de Mise en oeuvre	22
4.1.1 Arrangements institutionnels	22
4.1.2 Rôles et responsabilités	23
4.1.3 Mécanismes de Coordination	24
4.2 Feuille de route pour la Mise en oeuvre de la Déclaration de Malabo	25
<b>5. Le caractère unique de la SM &amp; F</b>	<b>30</b>

## Avant-propos

La Déclaration de Malabo 2014 sur la Croissance agricole accélérée, la Transformation pour une prospérité partagée et les moyens de subsistance améliorés, exprime son ferme réengagement vers l'atteinte d'une révolution agricole en Afrique. Ce réengagement découle des progrès accomplis et des leçons apprises dans la mise en œuvre des précédentes décisions et déclarations de l'UA, plus particulièrement, la Déclaration de Maputo 2013 sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique.

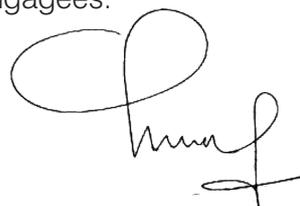
En effet, c'est sur la base de ce constat que les dirigeants africains, réunis à Malabo en Guinée équatoriale les 26 et 27 juin 2014, ont spécialement élaboré l'Engagement VII sur « les Responsabilités, actions et résultats mutuelles ». Notamment dans cet engagement spécial, l'accent a été mis sur : les examens biennaux de progrès à travers les processus de suivi, de surveillance et de rapportage ; la coordination multisectorielle des examens par les pairs ; les processus mutuels d'apprentissage et de responsabilité et le renforcement des capacités institutionnelles ; la production des données-planification fondée sur des preuves ; la mise en œuvre et le suivi. Par ailleurs, c'est à la base de cet engagement que la Commission de l'Union africaine et le NEPAD étaient obligés d'élaborer une stratégie de planification et de coordination, ainsi qu'une mise en œuvre et une feuille de route pour faciliter et traduire en concret les résultats et les impacts des engagements Malabo sur l'agriculture.

Donc pour la Commission de l'UA et le NEPAD, nous sommes heureux d'avoir entre nos mains la Stratégie de mise en œuvre et feuille de route. Ce document résulte d'une série de consultations en novembre 2014 avec les principales parties prenantes, y compris l'atelier de validation avec les États membres et les autres parties prenantes d'Addis-Abeba en Ethiopie. Nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce document.

Bien entendu, la Stratégie de mise en œuvre et feuille de route est destinée à être « le document » de travail pour guider l'élaboration des plans d'action au sein des Domaines Stratégiques décrits. Par conséquent, dans le même esprit exprimé par nos chefs d'État et de gouvernement à l'égard de l'urgence de produire des résultats et de l'impact à travers une agriculture africaine «révolutionnée», nous souhaitons sincèrement que ce document soit considéré sérieusement comme « le document » dont nous aurons besoin pour réaliser des actions-clés et produire des résultats et de l'impact. Il nous permettra aussi de « rendre compte mutuellement » pour nos diverses actions engagées.



**Mme. Tumusiime Rhoda Peace**  
Commissaire à l'économie  
Commission de l'Union africaine



**Dr. Ibrahim Assane Mayaki**  
PD-G Agence NEPAD de  
planning et coordination

## Résumé analytique

La Déclaration de Malabo adoptée par les chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine (UA) sur la Croissance et la Transformation accélérées de l'Agriculture africaine pour une Prospérité partagée et l'Amélioration des Moyens d'existence a identifié, pour ce faire, les sept engagements spécifiques décrits plus bas.

Dans l'ensemble, la Déclaration de Malabo a mis l'accent sur la mise en œuvre, les résultats et l'impact, la nécessité de s'inspirer des résultats des dix premières années du PDDAA et les leçons apprises.

Suite à la Déclaration de Malabo, les chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA ont demandé à la CUA et à l'Agence du NEPAD d'élaborer une stratégie de mise en œuvre et feuille de route (SM & F) devant orienter le PDDAA et l'Agriculture africaine pour la période 2015-2025.

Une Equipe spéciale a produit cette SM & F à la fin de novembre 2014. Elle était éclairée par une série de consultations participatives et inclusives entre les parties prenantes, une enquête détaillée menée dans les Etats membres, divers rapports commandés et une réunion de validation. La SM & F sera soumise pour examen et approbation lors de la Session ordinaire du Conseil exécutif prévue en janvier 2015.

La SM & F vise à faciliter la traduction de la Vision et des objectifs 2025 de la Déclaration de Malabo en résultats et impacts concrets. La vision 2025 pour l'Agriculture africaine est *“une prospérité partagée et l'amélioration des moyens d'existence”*.

La SM & F cible les acteurs étatiques et non-étatiques qui œuvrent pour ou soutiennent la mise en œuvre du PDDAA à tous les niveaux : le secteur privé, les organisations paysannes, la société civile, les partenaires au développement, la CUA, le NEPAD, les Communautés économiques régionales (CER) et les institutions techniques spécialisées. Il s'agit d'un ensemble d'actions stratégiques qui visent toutes à opérer le changement requis pour réaliser la vision 2025 pour l'agriculture africaine. Ces changements s'articulent autour des deux objectifs suivants : Objectif 1 de la SM & F : Transformation de l'agriculture et croissance durable et inclusive ; Objectif 2 de la SM & F : Capacité systémique renforcée pour la mise en œuvre et la production de résultats.

Au cœur de la SM & F figure une série de 11 domaines d'actions stratégiques (DAS) qui visent à faciliter et orienter, mais non prescrire, des options pour des actions pratiques qui produiront des résultats et un impact en appui à la vision et aux objectifs 2025.

Les 11 DAS se répartissent en deux groupes: quatre DAS se focalisent sur les options thématiques qui réaliseront directement la transformation de l'agriculture et la croissance durable (Objectif 1 de la SM & F) :

DAS 1a : Prendre des mesures pour accroître une production agricole et une productivité durables de manière inclusive

DAS 1b: Développement de l'infrastructure des marchés, des échanges et de l'intégration régionaux ainsi que des chaînes de valeur

DAS 1c: Accroître la résilience des moyens d'existence et des systèmes de production pour s'adapter à la variabilité, aux changements et autres chocs

DAS 1d: Renforcer la gouvernance des terres, de l'eau et d'autres ressources naturelles

Les sept DAS restants renforceront la capacité systémique pour que la transformation et la croissance puissent se réaliser (Objectif 2 de la SM & F):

DAS 2a: Former et renforcer les capacités pour la planification, la mise en œuvre, la revue et le dialogue fondés sur les données factuelles

DAS 2b: Examiner et mettre en œuvre les réformes politiques et institutionnelles qui renforcent les capacités en matière de leadership, de gestion et de techniques

DAS 2c: Renforcer l'appropriation et le leadership au niveau local pour promouvoir l'agriculture et l'agenda du PDDAA, aligner la coordination et les partenariats de mise en œuvre

DAS 2d: Améliorer les compétences, les connaissances et la formation agricoles

DAS 2e: Renforcer les données et les statistiques pour une planification, une mise en œuvre, un suivi et une évaluation et des processus de revue fondés sur les données factuelles

DAS 2f: Etablir et institutionnaliser des mécanismes de responsabilité mutuelle, avec des revues par les pairs régulières et de solides plateformes de dialogue

DAS 2g: Identifier et améliorer des modèles de financement innovants pour l'accroissement du financement des secteurs public et privé en faveur des investissements dans le secteur agricole le long de la chaîne de valeur

Pour accompagner les 11 DAS, la SM & F s'appuie aussi sur un ensemble de principes intersectoriels: la responsabilité, une approche fondée sur les données factuelles, la transparence, l'intégration, l'appropriation et le leadership à l'échelon local, la subsidiarité, la soutenabilité et l'orientation commerciale avec un effort délibéré pour soutenir le secteur privé national.

Les modalités de mise en œuvre des engagements contenus dans la Déclaration de Maputo de 2013 et dans la Déclaration de Malabo de 2014, tels qu'ils sont opérationnalisés dans la présente SM & F, optimiseront les liens au sein des mandats nationaux, régionaux et continentaux.

Pour que la mise en œuvre de cette stratégie réussisse, il est essentiel que les pays africains s'engagent stratégiquement avec les communautés de pratiques (CP) continentales et internationales existantes et émergentes qui sont pertinentes pour la réalisation de la transformation de l'agriculture.

L'UA prendra la direction des opérations de mise en œuvre de cette SM & F. La coalition des acteurs non étatiques sur le PDDAA servira de vecteur pour l'engagement de la société civile.

La mise en œuvre de cette stratégie nécessitera une coordination plus solide. Cette SM & F prendra des mesures pour améliorer la coordination en s'appuyant sur les leçons apprises au cours des 10 années de mise en œuvre du PDDAA.

La revue sectorielle conjointe de l'agriculture sera l'instrument principal pour la responsabilité mutuelle et la communication d'informations sur les actions convenues dans cette SM & F et elle servira de plateforme pour les discussions sur la mise en œuvre.

Pour terminer, la feuille de route présente les étapes de la mise en œuvre, entre 2015 et 2025, de la Déclaration de Malabo. Pour chacune des sous-actions, la feuille de route identifie les étapes à franchir sur trois périodes : le court terme (2015), le moyen terme 2016-2020 et le long terme, 2021-2025. Le suivi des progrès réalisés pour atteindre les objectifs et les cibles se fera au moyen du Cadre des Résultats du PDDAA, avec des indicateurs corrélés aux étapes prévues dans la feuille de route de la SM & F.

## Le contexte et la genèse de cette Stratégie de Mise en Œuvre et Feuille de route

### **2.1 Problèmes clés qui se posent à l'agriculture africaine**

Le Rapport de mise en œuvre 2014 de l'UA intitulé *“Soutenir le mouvement du PDDAA vers la prochaine décennie”* a passé en revue les problèmes essentiels qui se poseront à l'Agriculture africaine au cours de la prochaine décennie et qui doivent être résolus. Il s'agit des problèmes suivants : le défi consistant à satisfaire les besoins alimentaires et nutritionnels de la population ; l'inégalité économique et la pauvreté dans les zones rurales ; la forte croissance démographique en l'absence d'une transition démographique prévisible ; le maintien d'un contrôle sur les ressources naturelles très convoitées ; et les impacts de la mondialisation sur l'agriculture africaine, tels le changement climatique, la globalisation des marchés et la quête de nouvelles sources d'énergies vertes.

### **2.2 Contexte et processus de cette Stratégie de mise en œuvre et Feuille de route**

Institué par l'Assemblée des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA à Maputo en 2003, le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture africaine (PDDAA) a été élaboré pour accroître la sécurité alimentaire et la nutrition et augmenter les revenus des économies africaines principalement fondées sur l'agriculture. A leur 19eme Session ordinaire tenue en janvier 2012, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont déclaré 2014 comme l'Année de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire (YOA), marquant ainsi le 10eme anniversaire du PDDAA. De ce fait, le YOA offrait l'opportunité de faire l'état des lieux des réalisations et des leçons relatives à la première décennie du PDDAA, mais aussi d'envisager ce que le PDDAA doit réaliser au cours de la décennie suivante.

Dix-huit mois de consultations, de réunions aux échelons national, régional et continental impliquant tous les Etats membres de l'UA, ainsi que des réunions ministérielles, organisées de 2013 à mi-2014, ont culminé avec l'adoption, par les chefs d'Etat et de Gouvernement, de la Déclaration de Malabo sur la Croissance et la Transformation accélérées de l'Agriculture pour une Prospérité partagée et l'Amélioration des moyens d'existence.

La déclaration a défini les sept engagements spécifiques suivants pour réaliser la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture pour une prospérité partagée et l'amélioration des moyens d'existence:

1. Engagement renouvelé aux Principes et Valeurs du Processus du PDDAA
2. Engagement renouvelé à accroître les investissements financiers en faveur du secteur agricole

- Veiller au respect de la cible de 10% au moins des budgets nationaux à allouer à l'agriculture
  - Mise en place opérationnelle la Banque africaine d'investissement
3. Engagement à éradiquer la faim à l'horizon 2025
    - Au moins doubler la productivité (en se concentrant sur les intrants, l'irrigation, la mécanisation)
    - Réduire les PPR de moitié au moins
    - Nutrition: ramener les carences pondérales à 5% et les retards de croissance à 10%
  4. Engagement à réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2025 par une Croissance et une Transformation inclusives de l'Agriculture
    - Réaliser une croissance sectorielle annuelle du PNB agricole d'au moins 6%
    - Nouer et/ou renforcer des partenariats public-privé inclusifs pour au moins cinq (5) chaînes de valeur agricoles prioritaires assortis d'un lien solide avec les petits exploitants agricoles.
    - Créer des opportunités d'emploi pour au moins 30% des jeunes dans les chaînes de valeurs agricoles.
    - Accès et participation préférentiels pour les femmes et les jeunes dans les agro-business lucratifs et attractifs
  5. Engagement à booster les échanges intra-africains de produits & services agricoles
    - Tripler les échanges intra-africains de produits et services agricoles
    - Etablissement rapide d'une Zone de libre échange continentale et transition accélérée vers un Système tarifaire externe continental commun
  6. Engagement à accroître la résilience des moyens d'existence et des systèmes de production pour tenir compte de la variabilité du climat et des autres chocs
    - Veiller à ce que, à l'horizon 2025, au moins 30% des ménages agricoles/pastoraux soient résilients aux chocs
    - Accroître les investissements en faveur des initiatives de renforcement de la résilience, y compris la sécurité sociale pour les travailleurs ruraux et autres groupes sociaux vulnérables, autant que pour les écosystèmes vulnérables;
    - Intégrer la résilience et la gestion des risques dans les politiques, les stratégies et les plans d'investissements.
  7. Engagement concernant la responsabilité mutuelle sur les Actions et les Résultats
    - Au moyen du Cadre des résultats du PDDAA – mener un Processus de Revue agricole tous les deux ans

Dans l'ensemble, la Déclaration de Malabo a mis l'accent sur la mise en œuvre, les résultats et l'impact et sur la nécessité de s'inspirer des réalisations des dix premières années

du PDDAA. L'engagement relatif à la responsabilité mutuelle est significatif dans cette Déclaration; il s'agit d'une importante manifestation de la résolution du continent à produire non seulement des résultats et un impact, mais aussi à former une capacité de mise en œuvre efficace et efficiente qui tirera aussi parti de l'utilisation des ressources.

Le Rapport de Mise en œuvre de l'UA de 2014 intitulé *“Soutenir le mouvement du PDDAA vers la prochaine décennie”* note que : « Il serait juste de conclure que l'approche et les directives sur le processus de mise en œuvre du PDDAA dans les pays ont jusqu'ici suscité une focalisation accrue sur le renforcement des processus de planification, l'impact portant en grande partie sur la qualité des plans d'investissements... Toutefois, à mesure que les pays finalisent les plans d'investissements, la question clé devient la suivante : où sont les résultats ; quid de l'impact ?»

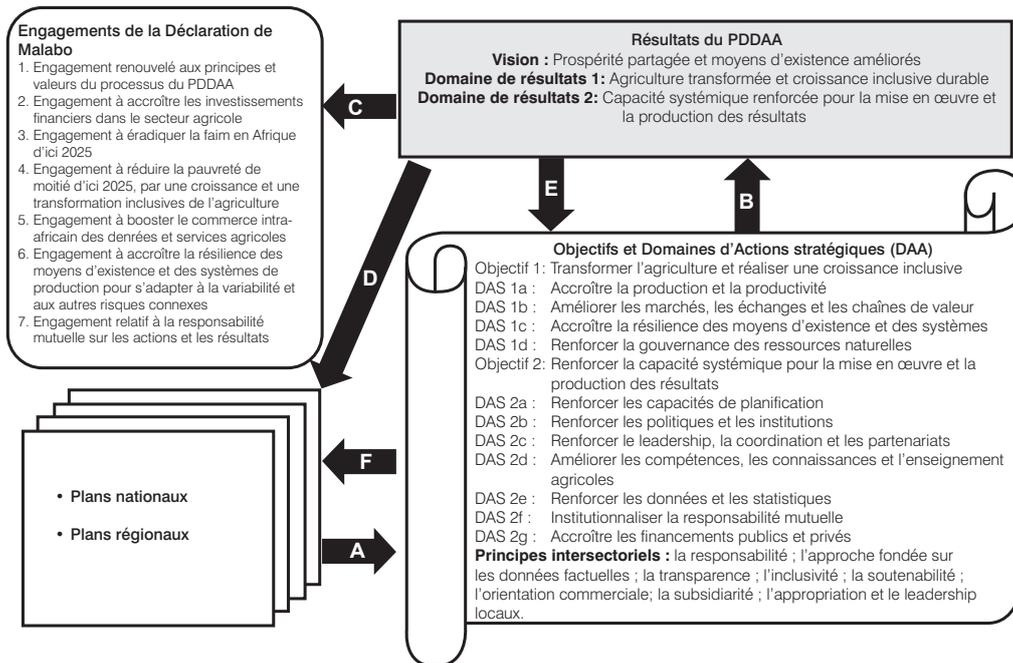
Dans la Déclaration de Malabo, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont demandé à la Commission de l'UA et à l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD d'élaborer une stratégie de mise en œuvre et une feuille de route (SM & F) devant guider le PDDAA et l'Agriculture africaine de 2015 à 2025. La directive portant sur la production d'une "stratégie de mise en œuvre et d'une feuille de route", non pas seulement une stratégie, traduisait clairement l'accent mis par la Déclaration sur la mise en œuvre, les résultats et l'impact.

Une équipe spéciale a été formée et elle a produit une première mouture de la SM & F en août et une deuxième au début de novembre 2014. Ces projets ont été éclairés par une série de consultations participatives et inclusives avec les parties prenantes, une enquête détaillée menée au sein des Etats membres et des CER, et par divers rapports commandés. Le projet a été soigneusement examiné par les parties prenantes lors d'une réunion de validation tenue en novembre. Immédiatement après la réunion de validation, l'équipe spéciale a produit le présent document, le document final, qui a été soumis aux organes compétents de l'UA à la fin de novembre 2014. La SM & F sera présentée pour examen et approbation lors de la Session ordinaire du Conseil exécutif de l'UA prévu en janvier 2015.

### **2.3 Corrélations entre la Déclaration de Malabo, la Stratégie de Mise en œuvre et Feuille de route et le Cadre des Résultats du PDDAA**

La présente stratégie de mise en œuvre et feuille de route a des liens avec le cadre des résultats du PDDAA, qui est l'outil de référence pour mesurer et notifier les progrès enregistrés afin de réaliser les engagements et d'atteindre les cibles de la Déclaration de Malabo. (Figure 1). Cette stratégie identifie un ensemble de domaines d'actions stratégiques (DAS, et des sous-actions connexes) qui se fondent sur les plans nationaux et régionaux (flèche A dans la Figure 1). Les DAS sont traduits en résultats par le biais de la feuille de route (flèche B). Ainsi, le cadre des résultats du PDDAA sert à la fois à suivre les progrès enregistrés dans la réalisation des engagements et l'atteinte des cibles de la Déclaration de Malabo (flèche C) et à inspirer la revue des plans nationaux et régionaux à travers les enseignements tirés des résultats (flèche D). Les DAS, à leur tour, sont éclairés par les enseignements tirés des résultats (flèche E) et les plans nationaux et régionaux sont aussi éclairés par les DAS (flèche F).

**Figure 1.** Corrélations entre la Déclaration de Malabo, la Stratégie de Mise en œuvre et Feuille de Route, et le Cadre des Résultats du PDDAA



### **3.1 Objet et cible de la Stratégie de mise en œuvre et Feuille de route**

La Stratégie de mise en œuvre et Feuille de route (SM & F) vise à faciliter la traduction de la vision et des objectifs 2025 de Croissance et de Transformation accélérées de l'agriculture africaine (Déclaration de Malabo) en résultats et impacts concrets.

La vision 2025 pour l'agriculture africaine peut se résumer comme étant **'une prospérité partagée et l'amélioration des moyens d'existence'**.

La SM & F cible les acteurs étatiques et non-étatiques qui œuvrent pour ou soutiennent la mise en œuvre du PDDAA à tous les niveaux. Il s'agit du secteur privé, des organisations paysannes, de la société civile, des partenaires au développement, de la CUA, du NEPAD, des Communautés économiques régionales (CER) et des organisations et institutions techniques spécialisées.

### **3.2 Objectifs de la SM & F**

Cette stratégie de mise en œuvre et feuille de route est un ensemble d'actions stratégiques qui visent toutes à réaliser le changement requis pour atteindre la vision 2025 pour l'agriculture africaine. Ces changements sont les objectifs qui doivent être atteints pour que l'Afrique réalise cette vision, à savoir :

**Objectif 1 de la SM & F:** Transformation de l'agriculture et croissance durable inclusive

**Objectif 2 de la SM & F:** Renforcement de la capacité systémique pour la mise en œuvre et la production de résultats

L'objectif 1 met l'accent sur les mesures et pratiques techniques (biophysiques, économiques et sociales) qui doivent être prises sur le terrain, alors que l'objectif 2 couvre les changements systémiques dans l'environnement opérationnel – politiques et réformes institutionnelles – requis pour soutenir la mise en œuvre, notamment le suivi de la performance, pour veiller à ce que les actions stratégiques soient réalisées et qu'elles le soient de manière efficace, efficace et dans la transparence.

### **3.3 Domaines d'actions stratégiques**

Au centre de la SM & F figure une série de 11 domaines d'actions stratégiques (DAS) qui visent à faciliter et orienter, mais non prescrire, des options pour des actions pratiques qui produiront des résultats et un impact en appui à la vision et aux objectifs 2025.

Les 11 DAS se déclinent en deux groupes correspondant aux deux objectifs de la SM & F: quatre DAS (DAS 1a à 1d) portent essentiellement sur les options thématiques qui généreront directement la transformation de l'agriculture et la croissance durable (Objectif 1 de la SM & F, voir Encadré 1) ; les sept autres DAS (DAS 2a à 2g) renforceront la capacité systémique pour faire en sorte que la transformation et la croissance se réalisent (Objectif 2 de la SM & F, voir Encadré 1).

#### Encadré 1: Domaines d'actions stratégiques des objectifs 1 et 2 de la SM & F

##### DAS de l'objectif 1:

- 1a: Accroître la production et la productivité
- 1b: Améliorer les marchés, les échanges et les chaînes de valeur
- 1c: Accroître la résilience des moyens d'existence et des systèmes
- 1d: Renforcer la gouvernance des ressources naturelles

##### DAS de l'objectif 2:

DAS de l'objectif 2:

- 2a: Renforcer les capacités de planification
- 2b: Renforcer les politiques et les institutions
- 2c: Renforcer le leadership, la coordination et les partenariats
- 2d: Améliorer les compétences, les connaissances et l'enseignement agricoles
- 2e: Renforcer les données et statistiques
- 2f: Institutionnaliser la responsabilité mutuelle
- 2g: Accroître les financements publics et privés

Les questions traitées et les domaines de sous-actions de chaque Domaine d'Actions stratégiques (DAS) sont présentés ci-après.

### 3.3.1 Domaines d'actions stratégiques pour atteindre l'objectif 1

#### ***DAS 1a: Prendre des mesures pour accroître une production et une productivité agricoles durables de manière inclusive***

Les accroissements antérieurs de la production agricole en Afrique ont tenu principalement à l'augmentation des surfaces cultivées, avec un accroissement limité de la productivité par unité (de terre, de bétail, etc.). L'augmentation de la productivité requiert l'accès à, et l'adoption de technologies et d'innovations appropriées, avec le soutien de politiques judicieuses et d'institutions fonctionnelles. En matière de récoltes, l'accès (disponibilité et accessibilité financière) aux intrants – semences appropriées, santé des terres (y compris l'usage des fertilisants organiques et inorganiques), protection des récoltes, etc. sont toujours problématiques. Il en est de même pour l'élevage dont les défis majeurs concernent aussi l'accès (aux races, aliments et services vétérinaires appropriés). En général, le recours à l'irrigation, la réduction de la pénibilité du travail par la disponibilité de machines et d'équipements agricoles appropriés et financièrement accessibles, et la prise en compte de la gestion post-récolte des produits pour réduire les pertes, sont de hautes priorités pour le continent. Les dysfonctionnements et l'absence de mécanismes institutionnels efficaces en termes de coûts

pour la fourniture de services-conseils constituent aussi un obstacle important, de même que l'accès aux ressources productives par la majorité de cette catégorie d'agriculteurs qui, de par leur nombre seulement, ont l'énorme potentiel de transformer l'agriculture africaine – petits exploitants, jeunes et femmes. L'attention accordée aux politiques et pratiques qui améliorent l'accès et garantissent une saine gestion des ressources naturelles (en particulier les terres et l'eau) et l'accès aux marchés pour les produits agricoles en tant que facteur d'attraction, sera essentielle à la réalisation de la transformation désirée.

#### Domaines de sous-actions

- Créer une R & D agricole et des services de conseil et de vulgarisation agricoles pour le développement, la dissémination et l'adoption de technologies et d'innovations qui soient appropriés aux contextes locaux
- Investir dans la production, l'accessibilité et l'utilisation d'intrants agricoles de qualité appropriés et efficaces en termes de coûts (pour les cultures, le bétail, les pêcheries et l'aquaculture), l'irrigation et les équipements/machines agricoles – avec un accent sur la production locale
- Faciliter le développement ou l'adaptation, la promotion et l'application des technologies de gestion des pertes post-récolte et des pratiques idoines de gestion des ressources naturelles pour les produits agricoles et le contexte africains

#### ***DAS 1b: Développement de l'infrastructure des marchés, des échanges et de l'intégration régionaux, et des chaînes de valeur***

L'une des cibles de la Déclaration de Malabo est de tripler les échanges intra-africains de produits et de services agricoles par le renforcement des marchés régionaux et la promotion de la préférence régionale. Pour atteindre cette cible, il faudra mettre en place une masse critique d'infrastructures qui soutiennent les marchés, les échanges et l'intégration régionaux. En effet, les agriculteurs et les négociants font face à plusieurs contraintes pour accéder aux marchés nationaux et régionaux en raison de barrières politiques et non-politiques, notamment des bassins d'échanges géographiquement fragmentés et de mauvaises infrastructures.

#### Domaines de sous-actions

- Elaborer et mettre en œuvre des politiques et des incitations – en particulier pour les jeunes et les femmes pour qu'ils entrent dans les chaînes de valeur agricoles – et investir dans l'infrastructure pour promouvoir le développement de chaînes de valeurs régionales ainsi que des aliments et produits agricoles stratégiques
- Harmoniser les régimes commerciaux, les mesures et les normes et lever les barrières non-tarifaires au sein et à travers des blocs d'échanges régionaux (CER), puis adapter et mettre en œuvre les accords commerciaux régionaux et continentaux au niveau national
- Développer/revoir et mettre en œuvre des plans et budgets détaillées pour renforcer les marchés et l'infrastructure commercialement structurée ainsi que les installations aux niveaux national et régional le long des corridors régionaux pour les produits et services agricoles.

### ***DAS 1c: Accroître la résilience des moyens d'existence et des systèmes de production pour tenir compte de la variabilité, des changements et autres chocs***

Les systèmes agricoles africains sont dominés par de petits exploitants, des éleveurs et des pêcheurs qui dépendent grandement des technologies traditionnelles peu coûteuses. Leurs moyens d'existence sont vulnérables et souvent fortement compromis par les chocs environnementaux et économiques comme les catastrophes naturelles, les conflits armés, les crises financières et la volatilité des prix des aliments. Ces facteurs en particulier affectent négativement les femmes et les jeunes. En même temps, la capacité de production alimentaire des systèmes agricoles, notamment les terres agricoles, les pâturages et les ressources en eau sont de plus en plus affectés par la dégradation des écosystèmes et le changement climatique. Dès lors, un aspect essentiel de l'agenda de transformation agricole sera de développer des stratégies d'adaptation et de résilience visant à soutenir les populations vulnérables et gérer les agro-systèmes pour mieux résister aux chocs imprévus et aux contraintes accrues.

#### Domaines de sous-actions

- Développer et mettre en œuvre des politiques et stratégies qui soutiennent la diversification des moyens d'existence, la réduction des risques liés aux catastrophes et des stratégies d'adaptation qui protègent mieux la population contre les chocs (ex. : filets de sécurité, assurance et interventions de nutrition)
- Mettre en œuvre des politiques et programmes fondés sur la résilience pour la gestion des exploitations (ex. : agriculture intelligente face au climat) et du paysage, y compris des approches basées sur les écosystèmes pour soutenir la prestation de services par les écosystèmes et leur réhabilitation
- Promouvoir l'agro-biodiversité pour l'amélioration de la nutrition et l'adaptation au changement climatique, notamment l'utilisation et la conservation des stocks génétiques (cultures, bétail et pêcheries) qui peuvent diversifier les aliments nutritifs disponibles pour la consommation locale et aussi s'adapter au climat rude et changeant.

### ***DAS 1.d: Renforcer la gouvernance des terres, de l'eau et des autres ressources naturelles***

Les terres, l'eau et les autres ressources naturelles sont des facteurs essentiels de la production agricole et des atouts pour le développement économique en général. La contribution des ressources à la production et la création des richesses est néanmoins handicapée par plusieurs facteurs, notamment le difficile accès à ces ressources par les éleveurs, les femmes et les jeunes ; les incitations limitées pour que les paysans puissent investir dans la gestion des ressources naturelles ; et la "ruée vers les terres" de la part des investisseurs étrangers et locaux, ainsi que le déplacement des petits producteurs. Le mode de gouvernance des ressources naturelles africaines au cours de la prochaine décennie influencera significativement la réalisation d'une croissance durable de l'agriculture et du développement inclusif. En tant que facteur de production et actif de moyens d'existence primaires pour les populations rurales, la gouvernance efficace des terres et de l'eau constitue un volet essentiel des efforts visant à accroître et multiplier les opportunités économiques dans les zones rurales.

#### Domaines de sous-actions

- Stimuler et faciliter une prise de conscience et un accès accru du public aux politiques foncières et aux informations liées à la gestion du foncier
- Former une expertise pour évaluer et aligner constamment les lois existantes régissant les terres et l'eau avec les besoins et circonstances changeants, y compris l'accès ciblé qui a le plus grand potentiel de transformation, mais sans pénaliser les habitants des villes d'Afrique et compromettre la soutenabilité.
- Renforcer les structures au niveau des communautés pour qu'elles s'engagent effectivement dans la formulation des politiques, la mise en œuvre et le contrôle de la gouvernance et de l'utilisation des terres et de l'eau.

### 3.3.2 Domaines d'actions stratégiques pour atteindre l'objectif 2

#### ***DAS 2.a: Former et renforcer les capacités pour la planification, la revue et le dialogue fondés sur les données factuelles***

Pour atteindre les buts et cibles définis dans la Déclaration de Malabo, les plans d'investissements nationaux et régionaux concernant l'agriculture et la sécurité alimentaire devront s'appuyer sur de solides capacités en matière d'analyse, de revue et de dialogue. La plupart du temps, ces capacités font défaut à tous les niveaux, en particulier aux niveaux national et sous-national où se réalise la mise en œuvre. A court terme, il sera nécessaire de mener des revues des plans d'investissements agricoles régionaux et nationaux pour vérifier qu'ils sont conformes à la Déclaration de Malabo, et le cas échéant, veiller à corriger les écarts éventuels. Il est important d'instaurer une culture de recours à une approche fondée sur les données factuelles dans l'élaboration des politiques et des programmes destinés à être mis en œuvre. Il sera aussi important de revoir régulièrement la mise en œuvre des plans nationaux et régionaux pour s'assurer qu'ils sont en voie de parvenir aux cibles de Malabo, et le cas échéant, prendre les actions correctives requises.

#### Domaines de sous-actions:

- Revoir les plans d'investissements agricoles nationaux et régionaux pour le respect ou l'intégration des buts, cibles et actions de la Déclaration de Malabo
- Former des capacités pour l'analyse des politiques afin de soutenir une prise de décision et une élaboration et mise en œuvre de programmes fondées sur les données factuelles
- Créer et renforcer des plateformes pour des revues et un dialogue réguliers sur la mise en œuvre des plans d'investissements agricoles

#### ***DAS 2b: Revoir et mettre en œuvre des réformes politiques et institutionnelles qui renforcent les capacités en termes de leadership, de gestion et de techniques en matière agricole***

Les politiques agricoles incohérentes ou défavorables établies aux niveaux continental, régional et national freinent le rythme de la transformation. En outre, l'existence d'institutions agricoles faibles à tous les niveaux ralentit le cours de la transformation de l'agriculture

en Afrique. Ceci se traduit par des structures organisationnelles faibles, des capacités humaines et des infrastructures d'appui humaines et matérielles limitées pour efficacement concevoir et mettre en œuvre les plans d'investissements agricoles. Au cours des 10 prochaines années du PDDAA, ces questions devront être résolues. Il importera que des revues soient faites pour s'assurer que les mandats, fonctions et capacités des organisations soient alignés pour une mise en œuvre efficace des plans d'investissements nationaux et régionaux relatifs à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, et pour appliquer les politiques agricoles qui soutiennent l'ensemble de la chaîne de valeur agricole – de la production aux consommateurs, en passant par les marchés et les agro-industries.

#### Domaines de sous-actions

- Mener des revues institutionnelles et organisationnelles et établir une cartographie pour aligner les mandats, les capacités humaines, les structures et arrangements institutionnels pour une mise en œuvre efficace.
- Elaborer et mettre en œuvre des programmes de formation qui renforcent les capacités pour la mise en œuvre et la responsabilité.
- Mener des revues de politiques systématiques et périodiques, concevoir et appliquer des réformes qui soient fondées sur des données factuelles, transparentes et impliquant toutes les parties prenantes.

#### ***DAS 2c: Renforcer le leadership pour promouvoir l'agenda de l'agriculture, faciliter et parrainer des partenariats efficaces et pour améliorer la coordination***

Au regard de la complexité des questions et des partenariats nécessaires pour réaliser cet agenda ambitieux, le leadership – technique et politique – à tous les niveaux (sous-national, national, régional et continental) sera essentiel pour la réussite de la mise en œuvre de cette stratégie. L'élargissement et l'approfondissement des partenariats multisectoriels seront essentiels, à travers l'établissement et la mise en place opérationnelle de partenariats public-public, public-privé et privé-privé efficaces, autant que par un engagement stratégique de la société civile à développer et renforcer des synergies et des complémentarités : ils nécessiteront un leadership efficace. Au-delà de la capacité à établir des partenariats et à coordonner les activités mises en œuvre par des partenaires multiples, il sera indispensable d'avoir des compétences en matière de négociation et de résolution des problèmes, de même qu'en matière de réseautage, de travail en équipe, d'exécution proactive et de focalisation sur les résultats.

#### Domaines de sous-actions

- Identifier, former et parrainer en permanence un groupe de dirigeants au sein et pour les institutions chargées d'assumer les fonctions de coordination et de partenariat à tous les niveaux
- Renforcer la coordination interministérielle par la sensibilisation et le développement des capacités ciblant les hauts responsables clés dans les ministères et directions compétents ex. : directeurs, secrétaires permanents ou principaux, chefs d'unités/de programmes) pour promouvoir "une attitude et des pratiques axées sur le partenariat" qui intègrent la planification et la mise

en œuvre collectives des programmes agricoles à travers les ministères, les directions et les agences.

- Soutenir et renforcer la capacité des acteurs non étatiques à participer et à infléchir les politiques et programmes agricoles.

### ***DAS 2d: Améliorer les compétences, les connaissances et l'enseignement agricoles***

Au cours des dernières décennies, un certain nombre de facteurs ont contribué à réduire considérablement la masse critique des capacités humaines de qualité dans le secteur de l'agriculture en Afrique. Ces facteurs ont provoqué une spirale de cause à effet, notamment le faible recrutement de jeunes professionnels et de forts taux d'attrition, provoqués par les options attractives offertes dans d'autres domaines. En outre, au fil des ans, l'Afrique a très peu investi dans la formation et la recherche agricoles : les structures et le contenu des programmes des institutions compétentes se sont délabrés avec le temps et sont obsolètes par rapport à l'évolution récente en matière technologique. Dès lors, la production, l'acquisition et le partage des connaissances dans et à travers l'Afrique sont, au mieux, inférieurs à la normale. Ces tendances sont un défi majeur à la réalisation de la transformation agricole dans le continent. Ainsi, bien que les chefs d'Etat et de Gouvernement aient réaffirmé leur engagement à positionner l'agriculture comme un moteur clé pour un développement socio-économique inclusif et durable, les faibles capacités, la faible base de connaissances et l'absence de systèmes et d'une culture d'accumulation et de partage formels de connaissances constituent d'importants obstacles pour garantir une production et une productivité agricoles élevées et durables. Toutefois, des opportunités existent pour brûler les étapes du développement de l'agriculture africaine, sur la base du rythme rapide des avancées mondiales enregistrées dans le domaine technologique.

Domaines de sous-actions

- Renforcer les capacités pour la production, la collecte et la diffusion des connaissances
- Développer des méthodes et incitations innovantes pour accroître le recrutement des jeunes dans les disciplines agricoles aux niveaux des ordres d'enseignement professionnel et supérieur – ex. : par des programmes de formation en agro-business intéressants
- Doter les acteurs des chaînes de valeur de compétences en entrepreneuriat par le biais de programmes de renforcement des capacités

### ***DAS 2e: Renforcer les données et statistiques pour une planification, une mise en œuvre, un suivi et une évaluation et des processus de revue fondés sur des données factuelles***

Les dirigeants africains se sont engagés en faveur des processus de mise en œuvre fondés sur les données factuelles. La crédibilité et l'impact de ces processus dépendront de la disponibilité et de la qualité des données et de la manière dont les analyses et les statistiques seront utilisées dans le processus de prise de décision ; S'agissant de la mise en œuvre du PDDAA au cours des dix dernières années, une part substantielle des statistiques agricoles utilisées était obsolète, ce qui a compromis la capacité des analyses et décisions afférentes à faire face aux réalités

actuelles et en mutation rapide. Bien plus, les données portant sur plusieurs indicateurs clés étaient soit indisponibles, soit non calibrées de manière cohérente à travers les pays. Pris ensemble, ces facteurs compromettent la réalisation d'une analyse et d'un apprentissage à l'échelle des pays, ainsi que l'aptitude à compiler et établir un rapport cohérent sur les progrès en matière de mise en œuvre du PDDAA aux niveaux régional et continental.

#### Domaines de sous-actions

- Renforcer les capacités de conception des instruments de collecte de données et collecter et gérer les données, en particulier celles relatives aux indicateurs directement pertinents pour mesurer les performances en matière de mise en œuvre de la Déclaration de Malabo.
- Renforcer les capacités d'analyse et de production de statistiques crédibles sur l'agriculture et le développement rural.
- Promouvoir le partage des données et renforcer les protocoles de partage de données à travers divers ministères et organismes en charge et impliqués dans l'agriculture et le développement rural.

#### ***DAS 2f: Etablir et institutionnaliser des mécanismes de responsabilité mutuelle, avec des revues par les pairs régulières et de solides plateformes de dialogue***

La première décennie de mise en œuvre du PDDAA a vu beaucoup de gouvernements africains, les CER, l'UA et l'Agence du NEPAD attacher un prix croissant à la transformation de l'agriculture en tant que stratégie clé pour la réalisation d'une croissance et d'un développement socioéconomique durables et inclusifs. Toutefois, des efforts proportionnels n'ont pas été déployés pour prendre des mesures permettant à l'ensemble des acteurs d'être mutuellement responsables sur les engagements et les actions convenues autour d'un agenda partagé. Par ailleurs, les systèmes relatifs aux données et au suivi et évaluation (S&E) concernant l'agriculture aux niveaux continental, régional et national ne sont pas assez solides pour produire les données factuelles nécessaires pour la revue, le dialogue et la responsabilité mutuelle.

L'engagement N° 7 de la Déclaration de Malabo réaffirme la décision des dirigeants africains de promouvoir les résultats et l'impact, au moyen de mécanismes de revue, de dialogue et de responsabilité mutuelle. Bien plus, la Décision de Malabo identifie le Cadre des Résultats du PDDAA comme étant la référence pour mesurer et notifier les résultats aux Sommets de l'UA tous les deux ans. Les mécanismes de renforcement de la responsabilité mutuelle au niveau continental nécessiteront le déploiement d'efforts similaires aux niveaux régional et national. Comme préalable, les systèmes de responsabilité mutuelle devraient s'ancrer sur des données factuelles crédibles produites par des systèmes de S & E de données crédibles et solides.

#### Domaines de sous-actions

- Renforcer les systèmes agricoles de S&E, notamment perfectionner les capacités de production et d'analyse des données et améliorer les statistiques agricoles
- Etablir et renforcer des plateformes multi-acteurs pour la revue, le dialogue et le débat aux niveaux national, régional et continental.

- Encourager l'alignement et l'harmonisation des politiques et stratégies relatives aux statistiques et données à travers les secteurs pertinents.

***DAS 2g: Identifier et perfectionner des modèles de financement innovants pour l'accroissement du financement des secteurs public et privé en faveur des investissements dans le secteur agricole le long de la chaîne de valeur***

L'agriculture africaine a des besoins de financement substantiels. Des prévisions révèlent qu'un investissement financier moyen annuel net de 11 milliards de dollars E-U serait nécessaire dans l'agriculture et les agro-industries pour pouvoir satisfaire les besoins projetés en matière de sécurité alimentaire en Afrique à l'horizon 2025. Les sources de financement de l'agriculture africaine, tant publiques que privées, nationales et internationales, ne suffisent pas à satisfaire ces prévisions de besoins d'investissements. Les pays africains n'ont pas affecté des budgets publics suffisants à l'agriculture, dans l'esprit de l'engagement pris à Maputo d'allouer 10% de la dépense publique à ce secteur, engagement renouvelé dans la Déclaration de Malabo. Par ailleurs, l'environnement destiné à attirer les investissements privés le long de la chaîne de valeur n'est pas de nature à attirer des modèles innovants et obtenir des produits financiers auprès des banques de développement, du secteur privé ou d'autres sources, comme par exemple l'exploitation de l'épargne intérieure. Pour soutenir le mouvement du PDDAA vers la prochaine décennie, les pays africains devront identifier et exploiter diverses opportunités d'investissement, dans la mesure où les sources et les modèles de financement actuels ne suffisent pas à fournir les ressources nécessaires au financement de l'agriculture le long de la chaîne de valeur dans son ensemble.

Domaines de sous-actions

- Mettre en œuvre des revues des cadres de dépenses publiques pour attirer des ressources publiques additionnelles en faveur de l'agriculture qui soient conformes à l'engagement de Maputo à allouer 10% de la dépense publique au secteur agricole
- Les gouvernements devraient identifier, stimuler et soutenir des modèles de financement et des produits innovants par l'exploitation des sources de financement non traditionnels comme les institutions financières basées sur le développement, afin d'accroître la dépense publique en faveur de l'agriculture
- Mobiliser et créer des partenariats privé-privé innovants pour tirer parti des financements du secteur privé dans les chaînes de valeur agricoles.

### **3.4 Principes**

Pour accompagner les 11 DAS décrits plus haut, la mise en place opérationnelle de la SM & F sera soutenue par un ensemble de principes intersectoriels. Ces principes, qui sont pertinents pour tous les 11 DAS, sont les suivants :

**La responsabilité :** Les institutions chefs de file seront tenues responsables et devront rendre compte de leurs engagements, de leurs actions réelles et de leurs réalisations.

**L'approche fondée sur les données factuelles:** Toutes les décisions seront prises en se

fondant sur les données, informations, analyses et connaissances disponibles les meilleures et les plus crédibles.

**La transparence:** Fortement ancrées au principe de la prise de décision fondée sur les données factuelles, toutes les décisions seront prises de manière ouverte par une divulgation totale du processus, de la justification et des données factuelles utilisées. Les processus utilisés seront aussi inclusifs et participatifs et s'inspireront de la représentation à large base des parties prenantes.

**L'inclusivité:** Toutes les initiatives seront délibérément conçues et ciblées de manière à garantir que les femmes, les jeunes, les pauvres et autres groupes marginalisés et vulnérables parmi les parties prenantes, les éleveurs et les pêcheurs, autant que les plus puissants et les plus qualifiés, participent activement et reçoivent leur juste part des bénéfices.

**L'appropriation et le leadership locaux:** La SM & F sera mise en œuvre par et pour l'Afrique, avec un engagement politique et un leadership permanents à tous les niveaux – continental, régional, national et sous-national. L'appropriation locale sera garantie par le biais de l'utilisation de processus inclusifs et participatifs.

**La subsidiarité:** Les décisions et les actions relèveront du niveau le plus bas possible de l'appareil de l'Etat, de l'organisme ou de la structure.

**La soutenabilité:** Toutes les initiatives seront conçues de manière à être durables sur les plans environnemental et économique ; elles ne réduiront pas les ressources naturelles et ne dépendront pas à long terme de sources de financement exceptionnelles ou de courte durée.

**L'orientation commerciale avec un effort délibéré pour favoriser le secteur privé national:** Etroitement aligné avec la soutenabilité économique, le secteur privé, dans la plupart des cas, sera un partenaire clé pour la mise en œuvre, prenant parfois la direction des opérations. Si un effort spécial sera fait pour favoriser et soutenir le secteur privé national, l'ampleur de la tâche à accomplir commande que tous les niveaux du secteur privé – des entreprises locales naissantes aux multinationales créées de longue date – soient proactivement engagés en qualité de partenaires.

### **4.1 Modalités de mise en œuvre**

#### 4.1.1 Arrangements institutionnels

Les modalités de la mise en œuvre des engagements de la Déclaration de Maputo de 2013 et de la Déclaration de Malabo de 2014, telles que rendues opérationnelles dans cette SM & F, viseront à optimiser les liens au sein des mandats aux échelons national, régional et continental et elles respecteront le principe de subsidiarité. Cette décision se fonde sur la reconnaissance que le développement de l'agriculture est avant tout une responsabilité nationale qui doit être assumée au niveau des pays. Mais, il existe des fonctions d'appui, comme l'harmonisation des politiques, des normes et des réglementations à travers les Etats membres, qui sont mieux assumées aux niveaux régional et continental où réside l'avantage comparatif.

Les partenaires au développement et les partenaires techniques – les institutions étatiques et non étatiques, le secteur privé et les organisations de la société civile – seront appelées à fournir un soutien stratégique à la mise en œuvre aux niveaux nationaux, mais cela nécessitera un engagement proactif de la part des pays.

Cette stratégie diffère de l'approche de mise en œuvre du PDDAA de la précédente décennie; elle reconnaît la nécessité de trouver le juste milieu - sur la base des contextes nationaux spécifiques – entre la transformation de l'agriculture et la croissance durable et inclusive, et le renforcement de la capacité systémique à mettre en œuvre et à produire des résultats.

Les institutions continentales assureront largement des fonctions de soutien catalytique, notamment le plaidoyer à travers les convocations continentales et internationales, la facilitation des liens avec les stratégies et plans continentaux et régionaux, et par une contribution au renforcement des capacités systémiques aux niveaux nationaux.

L'élément central pour la réussite de la mise en œuvre de cette stratégie sera l'engagement stratégique des pays africains avec les communautés de pratiques (CdP) continentales et internationales existantes et émergentes qui sont pertinentes pour la réalisation de la transformation agricole. L'UA mettra en place un mécanisme coordonné et systématique pour identifier ces CdP et élaborer les modalités pour travailler avec elles de manière plus coordonnée et stratégique, afin d'exploiter leurs intérêts et leurs investissements par le biais d'accords de partenariat qui contribuent de manière significative, efficiente et efficace à la réalisation de l'agenda de transformation de l'agriculture.

## 4.1.2 Rôles et responsabilités

Reflétant les mandats, les rôles et les responsabilités dévolus à l'UA, à l'Agence du NEPAD, aux CER, aux OSC, au secteur privé, aux organisations paysannes et aux organisations et partenaires internationaux, les fonctions principales des organismes clés dans la mise en œuvre de cette SM & F sont présentées ci-après.

**L'Union africaine:** L'Union africaine (principalement la CUA, l'Agence du NEPAD et les CER) prendront la direction des opérations visant à faciliter la mise en œuvre de cette SM & F. Les principales fonctions consistent à : coordonner la mise en œuvre des diverses actions stratégiques – dans et à travers les deux objectifs de la SM & F ; faciliter l'harmonisation des politiques, normes, réglementations et indicateurs dans tous les Etats membres et les CER ; coordonner et faciliter l'analyse, la synthèse et la notification des différents engagements, y compris les revues annuelles ; mobiliser les ressources et encourager les partenariats pour un financement coordonné et une coordination dans les pays à travers les régions et au niveau continental ; assister les pays en matière de détermination des normes d'excellence et de perfectionnement des modèles pratiques à travers les pays ; et coordonner les actions de S&E et de responsabilité mutuelle.

**Les Acteurs non étatiques:** L'un des résultats de la mise en œuvre du processus du PDDAA à ce jour est la formation (en 2014) de la Coalition des Acteurs Non Etatiques sur le PDDAA (Coalition NSA). Cette coalition regroupe tous les acteurs du secteur agricole qui ne sont pas des acteurs gouvernementaux ou intergouvernementaux : les paysans, les organisations paysannes, la société civile, les organisations non gouvernementales, les mouvements associatifs, les organisations confessionnelles, les mouvements populaires, les personnalités éminentes, les entreprises et le secteur privé. Par un engagement effectif, cette coalition a le potentiel de former un soutien décisif pour le développement agricole en Afrique. La stratégie consistera à : continuer à utiliser la Coalition NSA comme vecteur pour que les organisations de la société civile (OSC) s'engagent à s'assurer que les efforts et investissements déployés par le groupe des OSC, aux niveaux sous-national, national, régional et continental, sont plus efficacement exploités pour contribuer à promouvoir les priorités stratégiques de manière coordonnée et que ce groupe prenne part au plaidoyer pour les pratiques d'excellences dans la mise en œuvre de la SM & F ; engager efficacement le secteur privé, en tant que partenaire décisif, dans la transformation de l'agriculture africaine, à travers des réformes politiques et institutionnelles qui encouragent et soutiennent les investissements privés dans les chaînes de valeur agricoles ; soutenir les mécanismes et processus destinés à créer et renforcer les organisations paysannes ; et créer un mécanisme pour l'engagement des médias afin de garantir une communication appropriée et comme un moyen de sensibilisation et de promotion des pratiques d'excellences.

**Les Partenaires au développement et les Partenaires techniques:** Les partenaires au développement et les partenaires techniques ont contribué significativement au développement de l'agriculture africaine par leurs investissements, en particulier en améliorant la capacité institutionnelle et en finançant les programmes techniques qui sont essentiels au développement de l'agriculture. Si la coordination des ressources de développement internationales a été identifiée naguère comme étant un défi, et bien que des efforts aient été déployés pour le relever, beaucoup reste à faire dans ce domaine. La mise en œuvre de

cette stratégie nécessitera des mécanismes de coordination plus solides – pas seulement entre les partenaires mais aussi dans les secteurs et organismes compétents chargés de l'agriculture dans les pays et aux niveaux régional et continental. Des mécanismes spéciaux seront développés comme volet de la mise en œuvre, renforçant ce qui a été mis en place et œuvrant en vue d'une pratique cohérente des engagements de coordination qui ont été pris.

#### 4.1.3 Les mécanismes de coordination

La SM & F veillera à améliorer la coordination en s'appuyant sur les leçons apprises au cours des 10 années de mise en œuvre du PDDAA. La coordination de la mise en chantier de cette SM & F se conformera aux mécanismes de coordination fournis pour la mise en œuvre du PDDAA, tels que définis dans les Directives de Soutien à la Mise en œuvre du PDDAA (NPCA, 2014). Les DAS définis dans les deux objectifs de la SM & E offrent une base pour la hiérarchisation et la coordination des actions. La coordination s'assurera que :

- Les mécanismes de coordination soient mis en place pour un partage régulier des idées et des plans entre les acteurs aux niveaux national, régional et continental, et que ces mécanismes attirent les partenaires internationaux le cas échéant ;
- Il existe un leadership spécial et efficace chargé de la coordination des initiatives qui impliquent des acteurs et des intérêts multiples ;
- Les investissements soient réalisés pour les actions de très haute priorité comme indiqué par les pays – au sein et entre les deux objectifs de la SM & F ;
- Les investissements provenant de sources multiples soient coordonnés pour éviter les doubles emplois et pour réaliser des synergies autant que possible ;
- Des revues soient faites régulièrement qui éclairent une nouvelle hiérarchisation des priorités le cas échéant.

Les mécanismes de coordination seront développés ou renforcés aux niveaux :

- des secteurs et organismes au sein des pays, intégrant les acteurs non étatiques
- des organes de l'UA – CUA, Agence du NEPAD et CER ; et
- des partenaires au développement qui soutiennent l'agriculture aux niveaux national, régional et continental.

Le Cadre des Résultats du PDDAA sera l'instrument qui permettra de suivre la mise en chantier pour la prochaine décennie. Des actions tirées par les pays et des actions spécifiques seront suivies et notifiées en même temps que le reste des engagements des pays issus des Plans nationaux d'investissements pour l'Agriculture et la Sécurité alimentaire (NAFSIP) et elles seront élaborées dans les systèmes nationaux de S&E de l'agriculture et dans les systèmes de responsabilité mutuelle.

La Revue sectorielle conjointe de l'agriculture sera l'instrument de référence pour le suivi et la notification des actions convenues de cette SM & F et elle servira de plateforme pour débattre des questions de mise en œuvre. D'autres plateformes nationales comme les parlements, les réunions nationales d'examen du budget et autres réunions, seront des instances de revue additionnelles cruciales.

Au niveau régional, et suite à l'orientation des CER, plusieurs plateformes régionales existent, notamment: toutes les plateformes régionales de revue avec les acteurs, les plateformes thématiques spécifiques, ex : L'Alliance pour le Commerce des marchandises en Afrique orientale et australe (ACTESA), les réunions des parties prenantes du COMESA et celles qui travaillent au sein de la CEDEAO, de la SADC, de la CEA et de l'IGAD. Les autres plateformes régionales majeures sont les Réunions ministérielles régionales et les Sommets régionaux des chefs d'Etat.

Au niveau continental, les mécanismes de coordination sont : les Réunions de Revue et de Planification conjointes biennales regroupant la CUA, l'Agence du NEPAD et les CER, qui permettent aux institutions continentales d'identifier les besoins d'appuis au niveau national et les écarts ou les chevauchements au niveau des appuis à la mise en chantier du PDDAA.

La deuxième structure principale de coordination est la Réunion annuelle de la Plateforme du Partenariat du PDDA (PP-PDDAA) qui sert de mécanisme continental de responsabilité mutuelle, évalue les progrès et identifie les défis émergents chez les acteurs. Les engagements souscrits par divers acteurs pour appuyer la mise en œuvre du PDDAA sont passés en revue dans cette plateforme continentale de responsabilité mutuelle.

La Réunion d'Affaires de la PP-PDDAA est un mécanisme supplémentaire qui se tient deux fois l'an et regroupe les institutions clés de mise en œuvre du PDDAA (CUA, Agence du NEPAD, CER, Partenaires au Développement et institutions africaines clés) pour mener et orienter la mise en œuvre des engagements.

La troisième structure de coordination est la Conférence du Comité technique spécialisé (CTS) sur l'Agriculture, le Développement rural, l'Eau et l'Environnement, qui est un forum ministériel et un organe de l'UA. Cette conférence se tient au moins une fois tous les deux ans pour débattre et passer en revue la mise en œuvre des engagements antérieurs au niveau des Etats membres.

## **4.2 Feuille de route pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo**

La présente SM & F identifie les actions et étapes stratégiques de la mise en œuvre, entre 2015 et 2025, des décisions des chefs d'Etat et de Gouvernement africains contenues dans la Déclaration de Malabo. Les domaines d'actions et de sous-actions stratégiques visent à atteindre les buts et cibles de la Déclaration. Pour chaque sous-action, la feuille de route présente les étapes à atteindre sur trois périodes : court terme – en 2015, la première année de mise en œuvre ; moyen terme, 2016-2020 ; et long terme, 2021-2025. Le suivi des progrès réalisés pour l'atteinte des buts et cibles de Malabo se fera au moyen du Cadre des Résultats du PDDAA assorti d'indicateurs corrélés aux étapes figurant dans la feuille de route.

Domaine d'actions stratégiques 1 (DAS 1)	Sous-actions	Etapes à court terme : 2015	Etapes à moyen terme : 2016-2020	Etapes à long terme : 2021-2025
<b>DAS 1a:</b> Prendre des mesures pour accroître une production et une productivité agricoles durables de manière inclusive	Soutenir les services de R & D et de conseils agricoles pour le développement, la diffusion et l'adoption des technologies et des innovations	Mobilisation des ressources pour investir dans les priorités de R & D agricole et perfectionner les innovations et technologies existantes	Création de Centres d'Excellence régionaux pour la R & D et les AAS y compris le développement du capital humain	Facilitation de Centres d'Excellence régionaux pour la R & D et les AAS y compris le développement du capital humain
	Soutenir la production, l'accessibilité et l'utilisation des intrants agricoles de qualité et efficaces en termes de coûts (pour les cultures, le bétail, les pêcheries et l'aquaculture), de l'irrigation et de la mécanisation en faveur des usagers	Développement et harmonisation de la réglementation pour promouvoir la production, le commerce et l'usage des intrants, notamment l'irrigation et les machines par tous les utilisateurs – cultures, bétail, foresterie, pêcheries.	Promotion et soutien aux efforts nationaux et régionaux visant à encourager les partenariats public-privé dans la production et l'utilisation des intrants, notamment l'irrigation et les machines, par tous les utilisateurs – cultures, bétail, foresterie, pêcheries.	Facilitation de l'accès – amélioration des intrants (financier, physique, vulgarisation) pour tous les utilisateurs – cultures, bétail, foresterie, pêcheries.
	Soutenir la gestion des pertes post-récoltes (PPR)	Inventaire, vérification et adaptation des technologies (locales notamment)	Renforcement des capacités des agents de vulgarisation/changement sur le fonctionnement des technologies et les systèmes de gestion des PPR	Etablissement de systèmes efficaces de réduction des PPR.
<b>DAS 1b:</b> Développement de l'infrastructure des marchés, des échanges et de l'intégration régionaux ainsi que des chaînes de valeur	Développer et mettre en œuvre des politiques et des incitations – en particulier pour les jeunes et les femmes – et investir dans l'infrastructure pour promouvoir le développement de chaînes de valeur régionales d'aliments et de denrées agricoles stratégiques	Développement et adoption de la Stratégie sur les Denrées par l'UA et le secteur agricole	Développement et mise en service du Cadre et du Plan de développement des chaînes de valeur régionales, au moins pour 5 aliments et denrées agricoles stratégiques	Accroissement des opportunités d'emplois et de revenus pour les jeunes et les femmes le long de la chaîne de valeur
	Harmoniser les régimes, les mesures et normes commerciaux et lever les barrières non-tarifaires (NTB) dans et à travers les blocs d'échanges régionaux (CER), et intégrer les accords commerciaux régionaux et continentaux dans les législations nationales et les mettre en œuvre	Accord entre les CER sur une feuille de route visant l'harmonisation et la levée des NTB	Levée de toutes les barrières tarifaires au commerce intra-africain de denrées agricoles et réduction de 50% des barrières non tarifaires au commerce intra-africain des denrées agricoles	Levée de toutes les barrières non tarifaires au commerce intra-africain de biens et services agricoles
	Développer/revoir et mettre en œuvre des plans et budgets détaillés pour renforcer les marchés et l'infrastructure commercialement structurée aux niveaux national et régional long des corridors régionaux pour les biens et services agricoles	Plans développés et approuvés	Au moins 25% des plans et 50% de tous les corridors régionaux approuvés rendus opérationnels	Au moins 50% des plans et 100% de tous les corridors régionaux approuvés rendus opérationnels
<b>DAS 1c:</b> Accroître la résilience des moyens d'existence et des systèmes de production pour s'adapter à la variabilité, aux changements et autres chocs	Développer des cadres pour des investissements appropriés dans des stratégies qui soutiennent la diversification des moyens d'existence, la réduction des risques liés aux catastrophes et les stratégies d'adaptation	Mécanismes d'alerte et de réponse rapide pour identifier et protéger les groupes et populations vulnérables contre les chocs climatiques et autres chocs développés	Stratégies d'atténuation pour faire face aux chocs et vulnérabilités à l'échelle développés	Options de diversification des moyens d'existence et programmes de protection sociale renforcés et rendus durables
	Mettre en œuvre des politiques et programmes fondés sur la résilience pour la gestion des paysages afin de soutenir la prestation de services par les écosystèmes et leur réhabilitation	Politiques et programmes existants sur le changement climatique (adaptation et atténuation) et la réduction des risques liés aux catastrophes revus, harmonisés et intégrés dans les politiques et programmes agricoles	Approches intégrées pour soutenir la résilience dans l'agro-écologie, y compris les approches basées sur les écosystèmes et une agriculture intelligente face au climat promues et développées	Mise en œuvre améliorée et coordonnée dans tous les secteurs aux niveaux national, régional et continental
	Promouvoir l'agro-biodiversité pour l'amélioration de la nutrition et l'adaptation au changement climatique	Mécanismes pour identifier, inventorier et protéger les stocks génétiques et les ethnologies (y compris l'obtention de brevets pour les innovations et technologies indigènes) développés	Approches fondées sur l'agro-biodiversité adoptées pour améliorer la nutrition et l'adaptation au changement climatique à l'échelle	Application accrue et généralisée des approches fondées sur l'agro-biodiversité adoptée dans tous les pays et tous les systèmes agro-écologiques

<b>DAS 1d:</b> Renforcer la gouvernance des terres, de l'eau et des autres ressources naturelles	Stimuler et faciliter une prise de conscience et un accès accru du public aux politiques foncières et aux informations liées à la gestion des terres	Informations pertinentes sur la politique foncière et la gestion des terres pour la diffusion au public identifiées; bases de données sur les terres communales, les terrains domaniaux et l'utilisation de l'eau développées ou actualisées	Mécanismes pour que le public accède aux informations pertinentes sur la politique foncière et la gestion foncière sont définis et rendus fonctionnels	Mécanismes transparents, efficaces et fondés sur les règles pour l'affectation des terres et la fourniture d'un accès à l'eau et à d'autres ressources institués avec l'engagement actif du public
	Former une expertise pour évaluer et aligner constamment les lois existantes régissant les terres et l'eau avec les besoins et circonstances changeants	Acteurs et institutions clés impliqués dans les politiques, la législation et l'évaluation de la gouvernance des terres et de l'eau sont identifiés et les besoins en capacités spécifiques déterminés	Programmes de formation destinés aux acteurs et institutions clés impliqués dans les politiques, la législation et l'évaluation de la gouvernance des terres et de l'eau sont en place et rendus opérationnels	Capacité systémique à revoir, évaluer et adapter les politiques et législations de la gouvernance des terres et de l'eau aux besoins en mutation, renforcée et rendue opérationnelle
	Encourager l'apprentissage par les pairs sur les questions de gestion et d'utilisation des terres et de l'eau	Directives pour déterminer l'agenda d'apprentissage local développées et les plateformes et outils d'apprentissage développés	Réseaux et plateformes d'apprentissage fonctionnels	Apprentissage par le pairs impactant l'adaptation et l'affinage des politiques de gouvernance des terres et de l'eau

Domaine d'actions stratégiques 2 (DAS 2)	Sous-actions	Etapes à court terme : 2015	Etapes sur 5 ans: 2016-2020	Etapes sur 10 ans: 2021-2025
<b>DAS 2a:</b> Former et renforcer les capacités pour la planification, la revue et le dialogue fondés sur les données factuelles	Revoir les plans d'investissements agricoles nationaux et régionaux pour le respect ou l'intégration des buts, cibles et actions de la Déclaration de Malabo	50 % des NAFSIP et RAIP rendus conformes à la Déclaration de Malabo	Tous les NAFSIP et RAIP rendus conformes à la Déclaration de Malabo	
	Former des capacités pour l'analyse des politiques afin de soutenir une prise de décision et une élaboration et mise en œuvre de programmes fondées sur les données factuelles	40 % des pays sont dotés de solides cellules d'analyse des politiques	60 % des pays sont dotés de solides cellules d'analyse des politiques	Tous les pays sont dotés de solides cellules d'analyse des politiques
	Créer et renforcer des plateformes pour des revues et un dialogue réguliers sur la mise en œuvre	30 % des pays sont dotés de solides plateformes de JSR	70 % des pays sont dotés de solides plateformes de JSR	Tous les pays sont dotés de solides plateformes de JSR
<b>DAS 2b:</b> Revoir et mettre en œuvre des réformes politiques et institutionnelles qui renforcent les capacités en termes de leadership, de gestion et de techniques en matière agricole	Mener des revues institutionnelles et organisationnelles et établir une cartographie pour aligner les mandats et les capacités humaines pour une mise en œuvre efficace	Revue institutionnelles réalisées dans 50% des pays	Revue institutionnelles réalisées dans tous les pays	
	Elaborer et mettre en œuvre des programmes de formation qui renforcent les capacités liées à la mise en œuvre et à la responsabilité	Programmes de formation développés dans tous les pays	Programmes de formation mis en œuvre dans 50% des pays	Programmes de formation mis en œuvre dans tous les pays
	Mener des revues de politiques, concevoir et appliquer des réformes qui soient fondées sur des données factuelles, transparentes et impliquant toutes les parties prenantes	Revue des politiques réalisées dans tous les pays	Réformes des politiques réalisées dans tous les pays	

<b>DAS 2c:</b> Renforcer l'appropriation et le leadership locaux pour promouvoir l'agriculture et l'agenda du PDDAA, aligner les partenariats de coordination et de mise en œuvre	Renforcer les plateformes de coordination multi-acteurs	Accroissement du nombre de pays qui internalisent les bonnes pratiques pour renforcer la coordination (aux niveaux interministériel ; de l'équipe PDDAA du pays ; sous-national	Accroissement du nombre de pays qui internalisent les bonnes pratiques; qui réalisent une inclusivité accrue et une planification conjointe des programmes	
		Accroissement du nombre de pays qui disposent de plateformes opérationnelles inclusives pour une performance, une revue et un dialogue sectoriels réguliers et systématiques (peut être corrélé avec les plateformes de JSR)	Accroissement du nombre d'actions conjointes exécutées et amélioration de la qualité de la planification	
		Accroissement du nombre de programmes en cours d'exécution à travers des partenariats		
<b>DAS 2d:</b> Améliorer les compétences, les connaissances et l'enseignement agricoles	Renforcer les capacités pour la gestion et la diffusion des connaissances	Stratégie pour la gestion des connaissances mise en place	Engagement accru et éclairé des communautés locales et soutien technique et politique renforcé pour la transformation de l'agriculture	Masse critique, en particulier de femmes et de jeunes, effectivement engagée dans la production agricole et l'agro-business
	Améliorer la planification, la gouvernance et la mise en œuvre du programme 'Enseignement et Formation agricoles' (AET) aux niveaux national, régional et continental	Cadre continental sur l'AET (programme de réformes avec accent sur la création d'emplois) développé	AET intégré et effectivement mis en œuvre dans les priorités et actions de développement nationales et régionales	
	Revoir et actualiser les programmes pertinents pour les chaînes de valeur agricoles stratégiques sélectionnées dans les NAIP pour satisfaire les besoins des acteurs de la chaîne de valeur	Programmes d'enseignement et de formation professionnelle agricoles en place  Stratégie développée pour doter les jeunes 'agropreneurs' des compétences pertinentes dans la chaîne de valeur agricole	Réformes lancées pour le système AET dans le secteur agricole dans au moins 25 pays  Dispense universelle de cours de formation axés sur les marchés en faveur des jeunes 'agropreneurs' sur les chaînes de valeur agricoles	
<b>DAS 2e:</b> Renforcer les données et statistiques pour une planification, une mise en œuvre, un suivi et une évaluation et des processus de revue fondés sur les données factuelles	Renforcer la capacité de collecte et de gestion des données	Ecart sur les données relatifs aux indicateurs clés identifiés, besoins de capacités de collecte et de gestion des données identifiés, et besoins en capacités d'analyse évalués	Collecteurs et enregistreurs de données formés et données collectées et enregistrées sous forme électronique	Les données sur tous les indicateurs pertinents sont disponibles en format électronique standard
	Renforcer la capacité d'analyse des données et de production de statistiques fiables	Ecart sur les données relatifs aux indicateurs clés identifiés et besoins en capacités d'analyse évalués	Capacité d'analyse des cellules statistiques améliorée, et statistiques sur les indicateurs clés produites	Les statistiques sur tous les indicateurs pertinents sont disponibles en format électronique standard
	Promouvoir le partage des données dans tous les ministères et organismes	Indicateurs ou données qui feront l'objet d'un partage identifiés	Plateformes et protocoles de partage des données revues, renforcées et développées	Données sur les indicateurs clés partagées à travers les ministères et organismes et mises à la disposition du grand public

<p><b>DAS 2f:</b> Etablir et institutionnaliser des mécanismes de responsabilité mutuelle, avec des revues par les pairs régulières et de solides plateformes de dialogue</p>	<p>Renforcer les systèmes de S &amp; E agricoles, notamment les capacités de production et d'analyse des données, et améliorer les statistiques agricoles.</p>	<p>Au moins 30% de pays dotés de solides systèmes de S&amp;E et de données agricoles aux niveaux national, régional et continental</p>	<p>Au moins 70% de pays dotés de solides systèmes de S&amp;E et de données agricoles aux niveaux national, régional et continental</p>	<p>Tous les pays dotés de solides systèmes de S&amp;E et de données agricoles aux niveaux national, régional et continental</p>
	<p>Etablir et renforcer des plateformes multi-acteurs pour la revue, le dialogue et le débat aux niveaux national, régional et continental</p>	<p>Directives et outils pour la revue, le dialogue et la responsabilité mutuelle en vue de l'atteinte des buts et cibles de Malabo mis en place</p>	<p>Mécanismes institutionnalisés pour la responsabilité mutuelle et les revues par les pairs au niveau continental (revues biennales lors des Sommets de l'UA) et dans au moins 50% des pays et 5 CER</p>	<p>Mécanismes relatifs à la revue par les pairs et la responsabilité mutuelle coordonnés et alignés pour l'atteinte des buts et cibles de Malabo en cours d'instauration au niveau continental, régional et national</p>
		<p>Une stratégie continentale pour la fourniture d'incitations continues pour la mise en œuvre et la notification relatifs à l'atteinte des buts et cibles de Malabo mise en place</p>	<p>La stratégie continentale sur les récompenses et les sanctions mise adoptée aux Sommets de l'UA et dans 50% des CER</p>	<p>Récompenses et sanctions mises en œuvre dans tous les pays, tous les CER et au niveau continental</p>
<p><b>DAS 2g:</b> Identifier et perfectionner des modèles de financement innovants pour l'accroissement du financement des secteurs public et privé en faveur des investissements dans le secteur agricole le long de la chaîne de valeur</p>	<p>Revoir le cadre des dépenses publiques pour attirer des ressources budgétaires additionnelles en faveur de l'agriculture</p>	<p>Une revue de la dépense publique allouée à l'agriculture réalisée et utilisée pour mobiliser les fonds</p>	<p>70% des plans nationaux d'investissements agricoles financés par le gouvernement</p>	
	<p>Mener des études pour identifier, stimuler et soutenir les modèles et produits de financement innovants et conformes aux meilleures pratiques par l'exploitation des sources de financement non traditionnels comme les institutions de financement axées sur le développement afin d'accroître la dépense publique destinée à l'agriculture</p>	<p>Chaque région et chaque pays ont une proposition et une directive pour les modèles et produits de financement nouveaux, innovants et conformes aux meilleures pratiques pour attirer des financements publics et privés</p>	<p>Un système informel revu et régularisé pour attirer les financements des secteurs public et privé</p>	
	<p>Mobiliser et créer des partenariats privé-privé innovants pour tirer parti des financements du secteur privé dans les chaînes de valeur agricoles</p>	<p>Etude sur la question de savoir en quoi et comment fonctionnent les partenariats de financement privé-privé relatifs à l'agriculture</p>		

## Le caractère unique de la SM & F

Cette SM & E diffère des 10 premières années du PDDAA sur les points majeurs suivants:

1. La focalisation sur l'action au niveau technique pour une mise en œuvre pratique de la transformation de l'agriculture et au niveau de l'attention accrue portée à la résolution des problèmes de capacité systémique et de capacité opérationnelle qui entravent la mise en œuvre
2. La reconnaissance que des écarts de capacité existent effectivement, non seulement au niveau national, mais aussi aux niveaux régional (CER) et continental (CUA et Agence du NEPAD) et qu'il est impératif d'examiner ces écarts et de les corriger de toute urgence
3. Suite à la reconnaissance que les pays doivent prendre la direction des opérations, un ensemble de Domaines d'Actions stratégiques sont présentés comme options qu'ils peuvent étudier lors de la formulation de leurs priorités qui reflètent leurs contextes nationaux
4. Un intérêt majeur porté sur la coordination et les partenariats, en s'inspirant des leçons apprises lors des 10 dernières années
5. L'accent mis sur la subsidiarité et la reconnaissance que le soutien aux pays devrait se concentrer sur la création – dès que possible – de structures et de capacités qui leur permettront de prendre et d'assumer effectivement les responsabilités nationales requises pour réussir la mise en œuvre de cette SM & F
6. La reconnaissance que l'encouragement du secteur privé national sera crucial dans l'agenda de transformation de l'agriculture en Afrique
7. Un engagement fort à suivre les progrès en s'appuyant sur l'expérience pratique engrangée au cours des 10 dernières années.







**La Commission de l' Union Africaine**

Addis Abeba, ETHIOPIE

B. P.: Box 3243

Téléphone: 002511-115 517 700

Site web : [www.au.int](http://www.au.int)

